



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.3/45/L.74
23 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Australie, Canada, Chypre, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Pays-Bas, Philippines et Suède : projet de décision

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour
les populations autochtones

L'Assemblée générale,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones 1/.

1. Engage les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les représentants des groupes autochtones à envisager de verser des contributions au Fonds et à diffuser largement des informations sur les activités du Fonds;

2. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-septième session, de l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones.

1/ A/45/698.